COMMUNICATION ADHERENTS CFONB

Numéro : 20240034	**Contact** : cfonb@cfonb.fr	CFONB Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires
Date : 21/11/2024		
Mots clés : DIVIDENDE MAJORE, TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR, TENEUR DE REGISTRE, PRIME DE FIDELITE		
Titre : Pratique de marché relative au traitement des dividendes majorés		

La Présidente

Paris, le 21 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Dans le but de récompenser la confiance et la fidélité de ses actionnaires, une Société Emettrice de titres peut mettre en place un dispositif de dividende majoré (dispositif encadré par la loi du 12 juillet 1994) selon des critères définis dans les statuts de l'émetteur (détention au nominatif, détention sur une certaine durée).

Dans ce contexte, la quantité d'actions éligibles au dividende majoré est limitée pour certains actionnaires. Le paiement du dividende majoré « Prime de fidélité », réalisé via le processus actuel « Memorized Balances » sur les positions éligibles communiquées par le Teneur de registre, génère de nombreux ajustements a posteriori ».

France Post-Marché a ainsi élaboré une pratique de marché, pour faciliter le traitement des dividendes majorés et réduire les ajustements à réaliser entre les différents acteurs de la place.

Il est donc vivement recommandé aux adhérents d'utiliser la pratique de marché ci-après.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Anne LIVI

Secrétariat : 18, rue La Fayette - 75440 PARIS cedex 09
tél. : 01 48 00 51 80 - Extranet : http://www.cfonb.org

Document confidentiel exclusivement réservé aux établissements adhérents du CFONB ainsi qu'à leurs collaborateurs à des fins strictement professionnelles. Toute rediffusion à destination d'un public externe à ces établissements est interdite sauf autorisation expresse du CFONB.